



*Pour le maintien du poids politique du Bas-Saint-Laurent*

**Mémoire présenté à la Commission de la représentation électorale.  
Cabano, 3 juin 2008.**

## Introduction

L'ADQ Bas-St-Laurent tient d'abord à remercier la Commission de la représentation électorale de s'être déplacée pour venir entendre les préoccupations des citoyens de la région. La modification d'une carte électorale est une tâche qui est, certes, difficile et qui provoque, inmanquablement, des tensions. Merci à la Commission d'être présente, aujourd'hui, afin d'entendre les revendications des citoyens, ceux qui sont les premiers concernés par une refonte de la carte électorale.

Nous sommes conscients du défi que la Commission doit relever avec l'élaboration d'une nouvelle carte électorale. Vous avez un défi, mais le Québec aussi en a un, celui de la vitalité des régions. Pour ce faire, il faut assurer une représentation adéquate des régions du Québec et votre proposition échoue à répondre à ce critère dans le cas du Bas-Saint-Laurent. Nous considérons que votre proposition diminue indûment le poids politique de notre région. Deux des trois circonscriptions dont vous proposez la disparition touchent au Bas-Saint-Laurent alors que rien ne justifie une telle diminution.

Les régions comme le Bas-Saint-Laurent sont frappées par la crise manufacturière et la crise forestière. La détérioration du marché de l'emploi envoie un message insidieux à nos jeunes qui quittent la région faute d'y voir des opportunités d'avenir. Le solde migratoire des jeunes de 15 à 30 ans est particulièrement inquiétant. Face à un marché de l'emploi où les perspectives sont peu encourageantes, les jeunes quittent vers les grands centres, principalement vers la Capitale-Nationale, Montréal et Chaudière-Appalaches. Cette spirale est une catastrophe pour le Bas-Saint-Laurent comme pour toutes les régions du Québec.

Pour relever le défi de la vitalité des régions, le poids politique est une condition primordiale. Une représentation forte à l'Assemblée nationale est nécessaire pour que les régions soient entendues et que de vraies politiques de développement soient enfin mises de l'avant. Depuis trop longtemps, les régions sont oubliées et négligées. Affaiblir leur poids politique à l'Assemblée nationale ne serait qu'une autre étape vers leur marginalisation au profit des grands centres.

Cet affaiblissement est particulièrement important dans la région du Bas-Saint-Laurent. En fait les deux tiers des comtés qui disparaissent au Québec par cette refonte de la carte électorale se trouvent en tout ou en partie dans le Bas-Saint-Laurent. Les commissaires devront nous expliquer pourquoi notre région est touchée aussi durement alors que sa population n'a diminué que de 1,4 % depuis 6 ans. Pourquoi ce sont les circonscriptions de Kamouraska-Témiscouata et de Matane qui disparaissent ?

Les citoyens des régions ont besoin d'une voix forte pour que se réalise enfin leur volonté de prospérité et d'autonomie. En tant que parti politique dont le projet est de faire du Québec un lieu de prospérité et de développement, nous incitons la Commission à revoir sa décision et à rééquilibrer le poids politique du Bas-Saint-Laurent.

## **Le poids politique du Bas-Saint-Laurent**

En vertu de la proposition faite par le Directeur général des élections du Québec sur la modification à la carte électorale, le déclin de la population dans l'est du Québec est un facteur qui entre, semble-t-il, en ligne de compte. Or, ce déclin de la population ne peut justifier à lui seul une baisse de la représentativité qui soit disproportionnée et qui ne tienne pas compte d'un amalgame d'enjeux. À notre avis, une telle diminution de représentativité est tout à fait exagérée et risque de marginaliser la région. Il s'agit du cœur du débat et nous prendrons les prochains instants à débattre d'enjeux qui y sont rattachés.

L'Institut de la statistique du Québec estimait la population du Bas-Saint-Laurent à 204 506 personnes en 2001, année de la dernière modification de la carte électorale.<sup>1</sup> Ce chiffre se situait à 201 439 personnes en 2006 et, en vertu des données préliminaires recueillies pour l'année 2007, la population du Bas-Saint-Laurent serait maintenant de 201 642 personnes.<sup>2</sup> Un calcul rapide nous permet de constater qu'entre 2001 et 2007, soit sur une période de 6 ans, la population du Bas-Saint-Laurent a diminué de 2 864 personnes. En l'espace de 6 ans donc, la population du Bas-Saint-Laurent a diminué de 1,4%.

En incluant le comté de Matane, dont une portion se situe au Bas-Saint-Laurent, la région compte actuellement 5 comtés.<sup>3</sup> En soustrayant deux des cinq circonscriptions de la région (Kamouraska-Témiscouata et Matane), le Bas-Saint-Laurent essuiera une perte de représentativité de plus de 20%. En comparaison avec la diminution de 1,4% de la population durant les 6 dernières années, il y a une nette différence que nous considérons exagérée.

Nous demandons donc, aujourd'hui, aux commissaires de partager avec les citoyens du Bas-Saint-Laurent les motivations qui les ont poussé à retrancher deux circonscriptions sur cinq dans notre région.

## **Les défis du Bas-Saint-Laurent**

Le fait de procéder à une refonte de la carte électorale qui diminuerait le poids politique de la région risque de marginaliser la contribution sociale et politique du Bas-Saint-Laurent. En effet, la représentation de la région est le dernier chien de garde contre l'absence de politique de développement régional de l'actuel gouvernement.

La région a été durement touchée par la crise manufacturière et la crise forestière. Les emplois dans les secteurs de la foresterie et de la fabrication ont fléchi respectivement

---

<sup>1</sup> Institut de la Statistique du Québec, « *Estimation de la population des régions administratives, 1<sup>er</sup> juillet des années 1986 à 2007* », (page consultée le 2 juin 2008), [En ligne], Adresse URL : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons\\_regnl/regional/ra\\_1986-2007.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_1986-2007.htm)

<sup>2</sup> *Loc.Cit.*

<sup>3</sup> Directeur général des élections du Québec, « *Cartes des circonscriptions électorales provinciales par région administrative* », (page consultée le 2 juin 2008), [En ligne], Adresse URL : <http://www.dgeq.qc.ca/fr/cartotheque.asp?section=3#carte>

de 13,9 % et de 12,8 % en 2007. Ces emplois, majoritairement à temps plein, sont principalement remplacés par des emplois à temps partiel. Les données sur l'emploi sont trompeuses car, malgré une baisse marginale du taux de chômage, le secteur de l'emploi est en très mauvaise posture. Ce qui sauve la mise, au plan statistique, c'est le vieillissement de la population qui provoque une diminution du nombre de travailleurs actifs. Au-delà des statistiques, la réalité demeure inquiétante et certains signes ne trompent pas.

Tableau 5 - Nombre d'emplois par industrie, selon les secteurs du SCIAN, Bas-Saint-Laurent, 2003-2007

	2003	2004	2005	2006	2007
	k				
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	<b>87,8</b>	<b>93,8</b>	<b>90,4</b>	<b>91,9</b>	<b>90,4</b>
<b>Secteur de la production de biens</b>	<b>24,5</b>	<b>26,0</b>	<b>26,0</b>	<b>26,2</b>	<b>23,2</b>
Agriculture	5,0	3,3	4,3	3,9	3,4
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	4,6	4,0	4,1	4,0	3,3
Services publics	—	—	—	—	—
Construction	3,0	3,4	4,2	3,7	4,0
Fabrication	11,4	14,7	12,9	14,1	12,3
<b>Secteur des services</b>	<b>63,3</b>	<b>67,9</b>	<b>64,4</b>	<b>65,7</b>	<b>67,1</b>
Commerce	12,5	14,5	14,6	13,5	14,0
Transport et entreposage	5,6	4,3	5,2	5,8	5,1
Finance, assurances, immobilier et location	2,3	3,6	3,4	3,6	4,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,2	2,5	2,0	1,7	3,5
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	1,5	2,3	—	2,4	1,5
Services d'enseignement	5,9	7,3	5,9	7,1	4,3
Soins de santé et assistance sociale	12,9	12,0	13,1	11,9	11,6
Information, culture et loisirs	3,4	4,1	4,2	4,1	4,1
Hébergement et restauration	6,3	5,2	5,7	6,6	9,2
Autres services	4,8	6,3	4,8	4,4	4,6
Administrations publiques	4,6	5,8	4,1	4,6	4,9

Note : — Une population inférieure à 1 500 représente une estimation non fiable selon les critères de diffusion de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Le déclin de la population est la conséquence de ce fléchissement de l'économie et d'un manque de vision de l'actuel gouvernement pour contrer l'exode des cerveaux. Le Bas-Saint-Laurent se vide de sa relève et de ses nombreux talents. Il est difficile, sans plan d'action concret, de retenir nos jeunes dans la région, alors que les conditions de vie offertes risquent de se dégrader. Nous sortons tous perdants de cette situation et il n'est pas question de l'aggraver en consentant à une perte de représentativité pour nos concitoyennes et concitoyens du Bas-Saint-Laurent. Nous devons regarder vers l'avant et trouver des solutions durables pour la pérennité de la qualité de vie de la population de la région. Mais pour que ces solutions soient soutenues et mises de l'avant, le poids politique du Bas-Saint-Laurent ne doit pas être affaibli de manière aussi drastique.

**Tableau 3 - Migration interrégionale annuelle selon le groupe d'âge, Bas-Saint-Laurent, 2006-2007**

	Entrants	Sortants	Solde	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux net
	n	n		%	%	
Total	4 238	4 579	-341	2,14	2,31	-0,17
0-4 ans	218	165	53	2,55	1,93	0,62
5-9 ans	174	159	15	1,93	1,77	0,17
10-14 ans	178	142	36	1,81	1,29	0,33
15-19 ans	273	385	-112	2,18	3,07	-0,89
20-24 ans	614	1 113	-499	5,15	9,34	-4,19
25-29 ans	652	792	-140	5,57	6,89	-1,22
30-34 ans	366	357	9	3,52	3,43	0,09
35-39 ans	271	257	14	2,52	2,39	0,13
40-44 ans	276	241	35	1,84	1,60	0,23
45-49 ans	256	223	33	1,41	1,23	0,18
50-54 ans	224	186	38	1,26	1,05	0,21
55-59 ans	271	178	93	1,70	1,12	0,58
60-64 ans	200	128	74	1,59	1,00	0,59
65-69 ans	94	69	25	1,02	0,75	0,27
70-74 ans	69	56	13	0,90	0,73	0,17
75-79 ans	46	55	-9	0,65	0,77	-0,13
80 ans et plus	56	75	-19	0,80	0,80	-0,20

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Le défi de la vitalité des régions touche l'ensemble du Québec et interpelle aussi la Commission de la représentation électorale. Au lieu de contribuer au déclin des régions, nous incitons fortement la Commission à contrer cette tendance en maintenant un poids politique juste et équitable pour le Bas-Saint-Laurent.

### **La représentation effective des citoyens**

Dans notre plaidoyer en faveur du maintien d'une représentation adéquate de la population du Bas-Saint-Laurent, il y a un autre aspect qu'il ne faut pas négliger. L'accessibilité à un élu est en soi un argument de taille pour les gens qui militent en faveur du maintien du poids politique pour la région. Tous conviennent que le travail d'un député en milieu rural est bien différent de celui d'un député en milieu urbain. La densité de la population sur un territoire donné doit être prise en compte par les commissaires dans la modification la carte électorale.

La diminution du nombre d'élus dans la région du Bas-Saint-Laurent soulève de sérieuses réserves sur la capacité des élus à représenter efficacement leurs concitoyens. Les circonscriptions de l'est du Québec sont déjà parmi les plus étendues au Québec et la suppression des circonscriptions de Matane et de Kamouraska-Témiscouata ne fait qu'agrandir le territoire des élus et complexifie leur travail. Nous considérons que la Commission doit tenir compte de cette réalité et mettre plus d'emphase sur le critère de la représentation effective des citoyens dans sa refonte de la carte électorale.

## **Le devoir de la Commission de la représentation électorale**

Par le passé, la Commission de la représentation électorale a su faire la part des choses et écouter l'argumentaire développé par la population du Québec au sujet de la délimitation de la carte électorale. Nous tenons à remercier, une fois de plus, les membres de la Commission de la représentation électorale pour leur présence dans la région du Bas-Saint-Laurent aujourd'hui.

Nous considérons que la Commission de la représentation électorale a le devoir de porter une attention particulière aux délibérations qui se tiendront dans notre région. Historiquement, elle a su prendre en compte les réticences des électeurs dans la redéfinition de la carte électorale. À quelques reprises, la Commission de la représentation électorale a même dû mettre de l'eau dans son vin et faire cheminer un projet de modification à la carte électorale qui n'était pas le sien à prime abord. Lorsque les citoyens s'unissent pour une même cause, ils peuvent arriver à changer les choses. C'est cela faire preuve de compromis, dans une optique de bonne collaboration entre différentes instances.

J'invite donc les membres de la Commission de la représentation électorale à faire preuve de rigueur et à prendre en considération le poids politique du Bas-Saint-Laurent dans le processus de mise à jour de la carte électorale. Il en va de l'avenir de notre région et de la participation à l'édification du Québec de demain.

## **La position de l'ADQ**

Nous tenons également à réitérer la position de l'Action démocratique du Québec au sujet de la modification de la carte électorale. Bien que notre formation politique voit d'un bon œil la modernisation de la carte électorale, il importe de discuter minimalement de certains paramètres, comme le poids politique des régions et le nombre total d'élus à l'Assemblée nationale qui ne doit pas excéder le nombre actuel, c'est-à-dire 125 députés. En outre, toute révision de la carte électorale doit tenir compte des défis auxquels la région du Bas-Saint-Laurent est confrontée. La décision de la Commission aura de lourdes conséquences sur le développement futur des régions comme le Bas-Saint-Laurent ainsi que sur les moyens disponibles pour appuyer un tel développement. La Commission doit aussi dépasser le seul critère mathématique du nombre d'électeurs par circonscription et tenir compte de la représentation effective des électeurs et du poids politique des régions du Québec à l'Assemblée nationale.

La discussion entourant la carte électorale s'avère saine. Il n'est pas facile de moderniser les instruments de notre système démocratique. Cela demande temps et rigueur. Néanmoins, nous saluons la volonté de la Commission de la représentation électorale de consulter les citoyens sur un enjeu aussi important et fondamental. L'objectif est d'en arriver à une position qui va dans l'intérêt des gens du Bas-Saint-

Laurent tout en d'assurant l'indépendance du processus de révision de la carte électorale.

## **Conclusion**

Par le passé, la Commission a toujours su faire de ses consultations un exercice permettant d'ajuster la carte en fonction des préoccupations et des intérêts des citoyens des régions. Jamais les commissaires n'ont maintenu la proposition initiale de leur carte électorale, l'opinion citoyenne a toujours pesé lourd dans la balance et nous n'en espérons pas moins aujourd'hui.

La modification d'une carte électorale n'est pas l'affaire d'un seul groupe restreint de citoyens, d'un parti politique ou du Directeur général des élections. C'est l'affaire de toute une population qui a le droit de parole pour faire valoir son point de vue, sa réalité. Ce sont ces valeurs démocratiques que l'ADQ a défendues devant la tentation toujours grande des partis politiques de manipuler arbitrairement la carte électorale selon des intérêts strictement partisans. C'est au sein d'un processus démocratique non partisan et élargi au plus grand nombre qu'une telle réforme doit se faire. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, afin de participer activement à la prise de décision de la Commission en faisant valoir haut et fort les intérêts des citoyens au sein des instances démocratiques prévues à cet effet.

Nous déplorons la proposition actuelle de la Commission qui a pour conséquence de diminuer de façon disproportionnée le poids politique du Bas-Saint-Laurent. Les données statistiques ne suffisent pas à justifier que notre région soit la région la plus durement touchée par la refonte de la carte électorale. Nous sommes conscients que la diminution démographique puisse orienter la décision des commissaires mais elle ne peut suffire à expliquer un tel changement.

En fait, la proposition de la Commission propose un virage drastique vers l'affaiblissement du poids politique de la région du Bas-Saint-Laurent. Devant ce glissement, nous incitons fortement la Commission à refaire son travail et à procéder à un rééquilibrage.

Le Bas-Saint-Laurent a droit à une représentation politique équitable qui respecte son poids démographique dans l'ensemble du Québec.